

Séances phytosanitaires 2024

Contrôles par AJAPI

Contrôles effectués selon les bases légales:

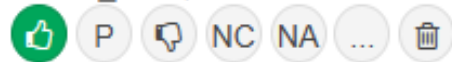
- Ordonnance sur la Production Primaire végétale (OPPr vég.)
- Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD)
- Loi et Ordonnance sur la protection des eaux

Ordonnance de la Production Primaire végétale (OPPr vég.)

Points de contrôle:

Entreposage séparé des produits primaires et des déchets et substances dangereuses

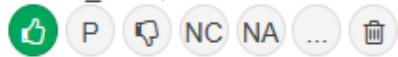
01.1.A_2021, 2.04



Pas d'entreposage en contact avec des aliments ou fourrages, doivent être dans une armoire conforme et sous clé. Risque de contamination.

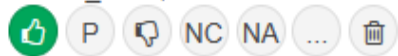
Enregistrements et utilisation correcte de produits phytosanitaires avant la récolte

01.1.B_2021, 01



Enregistrements et utilisation correcte de produits phytosanitaires et biocides pendant l'entreposage des produits primaires

01.1.B_2021, 02



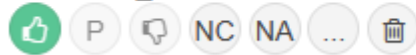
Contrôle du carnet des champs: no. W d'homologation, seuil d'intervention, respect des restrictions dans zones S et karstiques, distances de sécurité des eaux de surface, zones résidentielles, biotopes, homologation sur la culture, délai d'attente. Pour cette raison, le carnet des champs est un élément essentiel du contrôle

Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD)

Points de contrôle:

✓ PER Grandes cultures et culture maraîchère / surface herbagère : protection phytosanitaire

07.08_2021



Témoins respecté

07.08_2021, A, 01



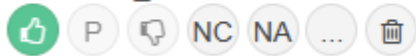
Ce point consiste à vérifier si le témoin a bien été mis en place si exigé lors d'une autorisation de traitement ou d'un traitement herbicide de prélevée dans les céréales

Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD)

Points de contrôle:

✓ PER Grandes cultures et culture maraîchère / surface herbagère : protection phytosanitaire

07.08_2021



Utilisation correcte des produits phytosanitaires

07.08_2021, A, 02



Ce point concerne la vérification de l'utilisation des PPh:

- autorisation spéciale disponible si nécessaire.
- interdiction d'utilisation entre le 15 nov. et le 15 fév.
- homologation correcte et date d'utilisation en cas de retrait de certains produits.
- seuils de tolérance respectés.
- dose maximale ou limitation d'emploi.
- respect lors de l'emploi d'herbicides totaux (glyphosate) pour semis direct ou renouvellement de prairie par exemple.

Références et conditions dans l'OPD ou dans les PER - ROMANDIE 2024 Règles techniques consultables sur le site [Agridea](#).

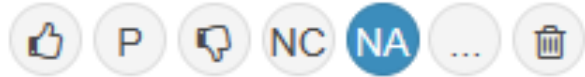
Le carnet des champs est un élément essentiel du contrôle.

Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD)

Point de contrôle:

Protection des végétaux: Test du pulvérisateur disponible

07.12_2023, 01



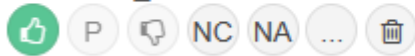
Ce point concerne la vérification du test du pulvérisateur qui doit être effectué tous les 3 ans par un service agréé. Tous les pulvérisateurs de plus de 400 litres doivent être équipés d'un réservoir d'eau claire d'une capacité de 10% au minimum du volume du pulvé et d'un système automatique de rinçage interne actionnable depuis la cabine du tracteur.

Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD)

Points de contrôle:

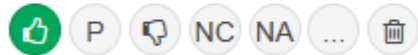
▼ PER ruissellement et dérive

07.13_2023



Mesures de réduction de la dérive et/ou du ruissellement

07.13_2023, 02



- Ces deux points sont nouveaux depuis 2023, ce sont des exigences PER définies dans l'OPD, ils concernent:
- les mesures prises contre la dérive lors de l'emploi de PPh de synthèse doivent totaliser au minimum 1 point, par ex. emploi de buses antidérive à moins de 3 bars.
 - les mesures prises contre le ruissellement lors de l'emploi des PPh de synthèse doivent totaliser au minimum 1 point sur les parcelles avec plus de 2% de pente en amont des eaux de surface ou d'un chemin drainé (dont les eaux aboutissent dans des eaux de surface ou cours d'eau).

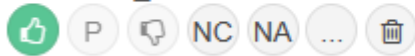
Pas de notification en cas de manquements concernant ces deux points pour les années 2023 et 2024.

Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD)

Points de contrôle:

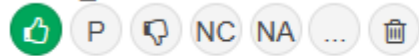
✓ PER ruissellement et dérive

07.13_2023



Charges fixées dans l'autorisation concernant le ruissellement et la dérive

07.13_2023, 01



Ces deux exigences sont définies dans l'homologation des produits, ils concernent:

- le ruissellement : il est indiqué dans les conditions d'emploi du produit concerné le nombre de points à mettre en place (par ex. bandes herbeuses, semis direct, diguettes, etc.) si utilisation sur parcelle avec plus de 2% de pente et distante de moins de 100 mètres des eaux de surface. Tous les produits ne sont pas concernés de la même manière.
- la dérive: il est indiqué dans les conditions d'emploi du produit concerné les distances à respecter (jusqu'à 100 mètres) aux abords des eaux de surface, zones résidentielles, biotopes. Ces distances peuvent être réduites en fonction des points mis en place contre la dérive (par ex. buses antidérive à moins de 3 bars, etc.)

Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD)

Autres contrôles:

- Prélèvements phytosanitaires ordonnés par l'OFAG en fonction de la surface de cultures de chaque canton. Au Jura il y a eu 12 prélèvements de matériel végétal dans des parcelles définies par l'ECR (Service de l'économie rurale) en 2023. Il est analysé environ 400 matières actives. Contrôle de l'utilisation correcte des PPh et de leurs homologations.
- Contrôles du respect de l'absence d'utilisation de PPh non autorisés en cas de participation à des programmes de non-recours aux PPh (extenso ou non-recours aux herbicides).

Loi et Ordonnance sur la protection des eaux

Points de contrôle:

Entreposage de PPh?: aucun manquement visible

20.01_2021, 2, 01



Ce point consiste en la vérification:

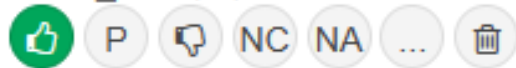
- entreposage dans un local ou armoire fermés à clé.
- présence de matériel absorbant (sciure, litière pour chat, ou autre).
- pas d'écoulement possible dans les égouts (sol étanche, bac de rétention dans l'armoire).
- entreposage dans les emballages d'origine ou équivalents.
- entreposage conforme aux exigences des produits, par exemple armoire ou local résistant au feu.

Loi et Ordonnance sur la protection des eaux

Points de contrôle:

Aire de rangement des pulvérisateurs et atomiseurs?: aucun manquement visible

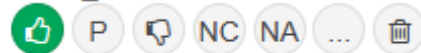
20.01_2021, 2, 02



Le pulvérisateur doit être rangé à l'abri des précipitations sous un abri ou sous une protection amovible.

Aire de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs et des atomiseurs?: aucun manquement visible

20.01_2021, 2, 03



Le remplissage ainsi que le lavage du pulvérisateur doivent se faire sur une place prévue à cet effet. Elle doit être étanche et les eaux ne doivent en aucun cas pouvoir se déverser dans les égouts ou eaux de surface. L'écoulement de ces eaux dans une fosse à lisier active est correct et adéquate. Si la fosse à lisier n'est plus active, une attestation valide d'étanchéité doit être fournie.



Merci pour votre attention et
bonne campagne 2024